

# Ça bouge dans l'Eure

## PRESENTATION DES METIERS PAR ERDF

Pour la troisième année consécutive, lors du forum métier organisé par le Collège de Roulot, 3 agents ont présenté les métiers de l'entreprise et l'alternance, mode de formation privilégié d'ERDF.



De gauche à droite :  
Manon Duvivier  
Angélique Lachèvre  
Syvain Gallais

Depuis 2009, ERDF est partenaire de la Nuit de l'Orientation organisée par la CCI de l'Eure. Le 24 janvier dernier, ERDF a, à nouveau, participé à ces rencontres, l'occasion de mieux faire connaître l'activité et les métiers du distributeur aux jeunes.



De gauche à droite :  
Valérie Latorn  
Hubert Le Goupil  
Etudiant

## Rendez-vous

Comme tous les ans, ERDF dans l'Eure organise des réunions d'information et d'échanges auxquelles sont conviés tous les élus du département.

Ces réunions sont programmées les :

**1 – 8 – 15 JUNI**

Un carton d'invitation précisant le lieu vous sera adressé début mai.



**@ERDF\_NORMANDIE : 1 AN DEJA !**

Le compte twitter régional d'ERDF fête son 1<sup>er</sup> anniversaire! Avec plus de 670 suiveurs et presque 200 actualités partagées, ce support vous permet d'être informé, en temps réel, des événements et informations ERDF sur le territoire !

### VOS CONTACTS

#### AGENCE COLLECTIVITES LOCALES

Téle : 02 32 22 25 65  
Fax : 02 32 22 25 69  
erdf-colloc-27@erdf.fr

Retrouvez les coordonnées de votre Interlocuteur Privilégié sur la fiche contact qui vous a été adressée et/ou sur le site : [www.erdf.fr/collectivites\\_locales](http://www.erdf.fr/collectivites_locales)

**Au cœur d'ERDF**  
L'élagage : qui fait quoi ?

**ça bouge dans l'Eure**  
Une communauté  
« Agent-Apiculteur »

**Rendez-vous**  
Réunions d'échanges  
avec les élus

# ERDF et vous

N°18 AVRIL 2015  
Édition de l'Eure



@ Médiathèque ERDF



**ERDF**  
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Et l'électricité vient à vous



## L'ELAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

ERDF, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, doit assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité de ses ouvrages, et la continuité de fourniture d'électricité.

L'élagage est l'une des actions d'entretien nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau aérien, garantir la continuité de la fourniture d'électricité et respecter les distances réglementaires de sécurité. En effet, les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent, dans certains cas, devenir dangereuses et provoquer des incendies ou des chutes de câbles, entraîner des accidents corporels graves et conduire à des interruptions de fourniture d'électricité. C'est pourquoi, chaque année, ERDF programme de l'élagage sur un tiers du territoire.

### LES RESPONSABILITES

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique,
  - les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation,
  - l'arbre est planté en propriété privée et débordé sur le domaine public où est située la ligne électrique.
- Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une Déclaration de Travaux (cf : consignes de sécurité).
- Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé en amont. Les travaux sont à la charge d'ERDF, et sont réalisés par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

### DROITS ET DEVOIRS : L'ESSENTIEL

ERDF a le droit de « couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou par leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages » (extrait de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906).

ERDF se doit de respecter les distances minimales de sécurité et de réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. Le prestataire mandaté doit également réaliser une information en mairie. Les propriétaires ont le droit de réaliser les travaux d'élagage eux-mêmes, à leur demande et sous condition de dépôt d'une Déclaration de Travaux. Dans le cas contraire, le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage.

Le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, peut, dans certains cas, voir sa responsabilité civile et pénale engagée par ERDF en cas de chute d'arbre ou de branches sur une ligne occasionnant des dégâts matériels et/ou humains.

### Quelles sont les distances d'élagage à respecter ?

Distance minimale fixée par la norme NFC 11-201.

#### Lignes Moyenne Tension (15/20000 Volts)



#### Lignes Basse Tension (410 Volts)



@ Médiathèque ERDF

**30 000 km**  
C'est la longueur de lignes élaguées chaque année. La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850, et couvre aujourd'hui plus du quart du territoire français. L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour l'acheminement électrique.

### CONSIGNES DE SECURITE

- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne électrique, il faut contacter le service dépannage d'ERDF au 09 726 750 27
- Envoyer une Déclaration de Travaux avant toute intervention d'élagage au moins 10 jours avant sur [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

## VOTRE ROLE D'ELU POUR L'ELAGAGE

En tant que coresponsable du respect de la réglementation en vigueur en matière d'élagage, ERDF sollicite votre participation active à la campagne de sensibilisation des propriétaires d'arbres plantés en terrain privé mais surplombant une ligne électrique implantée sur le domaine public. En effet, nous constatons que nombre d'entre eux ne s'acquittent pas de leur obligation d'élagage régulier. Afin de vous aider dans cette action préventive, vous trouverez, en page 2, toutes les démarches à entreprendre, les consignes de sécurité, et un rappel des droits et devoirs de chacun à relayer, par les moyens à votre convenance, à vos administrés.



@ Médiathèque ERDF

## LA GESTION DES COUPES

Si la végétation se trouve en domaine privé, et ce, quelque soit l'emplacement de l'ouvrage (domaine public ou privé), les bois coupés sont rangés et laissés à la disposition du propriétaire pour son utilisation personnelle. Ces coupes peuvent être notamment utilisées en bois de chauffage.

## UNE COMMUNAUTE D'« AGENTS APICULTEURS » AU SEIN D'ERDF



@ DR Normandie

Afin de maîtriser les risques que présente une intervention sur un ouvrage électrique où un essaim d'abeilles s'est formé, une communauté d'agents ERDF licenciés d'apiculture va être créée, à l'initiative d'un agent de l'Eure, passionné par le monde des abeilles. Grâce à cette formation, certifiée d'une Licence d'Apiculteur délivrée par un organisme agréé, les délais d'intervention, dans ces situations spécifiques, seront réduits, et la sécurité des agents sera améliorée. L'autre volonté d'ERDF est de renforcer son engagement environnemental par la protection de la biodiversité. Ainsi, lors de l'intervention, les abeilles seront récupérées par les apiculteurs ERDF. Elles seront ensuite réinsérées dans un environnement sain, protégé et adapté à leur développement. Cette action s'inscrit dans un contexte de forte mortalité des essaims, et participera à la préservation de l'espèce.

## NOUVEAU MATERIEL AVIFAUNE

Dans le cadre de la protection de l'avifaune contre les risques d'électrocution, ERDF a développé de nouveaux armements dissuadant les oiseaux de s'y installer tout en les isolant du danger. L'objectif de cette disposition est de garantir la qualité de fourniture d'électricité, et dans le même temps, de protéger les oiseaux. Sur l'Eure, ces nouveaux matériels sont posés à l'occasion des nombreux chantiers de prolongation de durée de vie réalisés.

## UN ENGAGEMENT ENRIONNEMENTAL

Depuis plus de 10 ans, ERDF s'investit dans la diminution des impacts de son activité en améliorant la visibilité des lignes ou en les équipant de protections. Le travail en synergie avec la Ligue de Protection des Oiseaux permet à ERDF de contribuer à la sauvegarde des espèces et des espaces naturels.